

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

C'est le **Mercredi 14 Novembre 2018** à 19h00 à l'Espace Fêtes Culture Jacques Duclos, Place Roger Salengro à Guesnain que se sont réunis les délégués désignés par les communes et la communauté d'agglomération du Douaisis adhérentes au Syndicat Mixte des Transports du Douaisis.

Il est rappelé qu'une convocation a été régulièrement adressée à chacun des membres désignés par les conseils municipaux et le conseil communautaire.

Nombre de communes adhérentes : 11

Nombre de communes de la communauté d'agglomération du Douaisis : 35

Nombre de délégués : 45

Présents : (titulaires et suppléants) 38

Absents : 1

Procuration : 6

Etaient présents (délégués titulaires) : 34

Marie BONNAFIL (Aniche) - Marc HEMEZ (Aniche) - Christian VITU (Aniche) - Pascal JONIAUX (Bruille lez Marchiennes) - Georges CINO (Ecaillon) - Didier FERREZ (Emerchicourt) - Alain BRUNEEL (Lewarde) - Bruno MUNDT (Loffre) - Pascal PRUVOST (Monchecourt) - Michel HAREMZA (Montigny en Ostrevent) - Joël PIERRACHE (Pecquencourt) - Rémy VANANDREWELT (Pecquencourt) - Joël THOREZ (CAD/Arleux) - Damien FRENOY (CAD/Cantin) - Jean Claude DHALLUIN (CAD/Courchelettes) - Marylise FENAIN (CAD/Cuincy) - Claude HEGO (CAD/Cuincy) - Jean Michel SZATNY (CAD/Dechy) - Nadia BONY (CAD/Douai) - Jean Luc DEVRESSE (CAD/Douai) - Henri COQUELLE (CAD/Faumont) - Michel LEBLOND (CAD/Férin) - Didier TASSEL (CAD/Fressain) - Francis FUSTIN (CAD/Goelzin) - Denis LAMY (CAD/Goelzin) - Marilyne LUCAS (CAD/Guesnain) - Romuald SAENEN (CAD/Guesnain) - Alain KLEE (CAD/Lallaing) - Arnaud PIESSET (CAD/Lallaing) - Colette CAPA (CAD/Roost Warendin) - Didier CARREZ (CAD/Sin le Noble) - Christophe DUMONT (CAD/Sin le Noble) - Véronique LEGRAND (CAD/Sin le Noble) - Claudine PARNETZI (CAD/Waziers).

Etaient présents (délégués suppléants) : 4

Hocine MAZY suppléant de Frédéric CHEREAU (CAD/Douai) - Reine DEFRAANCE suppléante de Thierry FAIDHERBE (CAD/Flers en Escrebieux) - Bernard OLIVIER suppléant de Christian POIRET (CAD Lauwin Planque) - Yves Marie BLOQUET suppléant de Caroline BIENCOURT (CAD/Râches).

Etaient présents par procuration : 6

Jacques ELIAS (CAD/Anhiens) donne pouvoir à Marilyne LUCAS (CAD/Guesnain) - Robert STRZELECKI (CAD/Flers en Escrebieux) donne pouvoir à Christophe DUMONT (CAD/Sin le Noble) - Bruno DAUTREMEPUICH (Masny) donne pouvoir à Véronique LEGRAND (CAD/Sin le Noble) - Youssef MANHAB (Auberchicourt) donne pouvoir à Nadia BONY (CAD/Douai) - Jacques LECLERCQ (CAD/Roost Warendin) donne pouvoir à Colette CAPA (CAD/Roost Warendin) - Henri DERASSE (CAD/Aubigny au Bac) donne pouvoir à Denis LAMY (CAD/Goelzin).

Etaient absents et excusés : 1

Dominique RICHARD (CAD/Waziers).

OBJET : REMBOURSEMENT DES FRAIS EXPOSES PAR LES ELUS DU SMTD DANS LE CADRE DE LEUR FONCTION

Afin de faciliter l'exercice de leur mandat, **Monsieur le Président** propose aux membres du Comité Syndical de bien vouloir instituer le bénéfice du remboursement de frais exposés dans le cadre de leurs fonctions par les élus du SMTD.

Seraient concernés tous les déplacements ayant lieu en dehors du ressort territorial du SMTD.

Seraient remboursés les frais de déplacement et de séjour dans les conditions applicables aux agents de l'État, c'est-à-dire celles du décret du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels civils de l'État.

Les remboursements de frais sont subordonnés à la production des justificatifs des dépenses réellement engagées.

Avis favorable du bureau syndical lors de la séance du 12 novembre 2018.

Il est demandé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir instituer le bénéfice du remboursement de frais exposés dans le cadre de leurs fonctions par les élus du SMTD.

Le Comité après avoir délibéré

Nombre d'inscrits : 45

Nombre de votants : 44

Suffrage exprimé : 44

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

VALIDE le remboursement de frais exposés par les élus du SMTD dans le cadre de leurs fonctions et selon les conditions exposées ci-dessus.

Fait et délibéré en séance

Le Président,
Claude HEGO



Accusé de réception

Nom de l'entité publique	Syndicat Mixte des Transports du Douaisis
Numéro de l'acte	SMTD-18-11-1-3
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	5.6 - Exercice des mandats locaux
Objet de l'acte	SMTD - REMBOURSEMENT DES FRAIS EXPOSES PAR LES ELUS DU SMTD DANS LE CADRE DE LEUR FONCTION
Statut de la transmission	8 - Reçu par Contrôle de légalité
Identifiant unique de télétransmission	059-255900441-20181116-SMTD-18-11-1-3-DE
Date de transmission de l'acte	16/11/2018
Date de réception de l'accuse de réception	16/11/2018